COURS #9 et 10

INCIDENCE FISCALE SUR LA RENTABILITÉ



Impôt sur le revenu

DÉFINITION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

C'est la portion des revenus gagnés par un individu, une société ou une compagnie qui doit être payée aux gouvernements fédéral et provincial.

Le montant d'impôt à payer sur les revenus dépend:

- des revenus réalisés;
- des dépenses déductibles;
- des amortissements fiscaux;
- des pertes déductibles;
- du taux d'impôt.

Revenu brut et charges d'exploitation

Revenu brut (RB)

Revenu total réalisé au cours d'une année fiscale.

- Produits des ventes
- Honoraires
- ❖Revenus de location
- ❖ Redevances
- ◆Etc.

Charges d'exploitation déductibles (CE)

Toutes les charges qui sont associées à l'exploitation d'une entreprise et sont reconnues par la loi, au cours d'une année fiscale.

Déduction pour amortissement (DPA) dégressif à taux constant

- Réclamation de la DPA sur la fraction non amortie du coût en capital (FNACC). Dans la plupart des amortissements, la règle des 50% est appliquée au cours de la première année.
- DPA_n, FNACC_n, P_o = coût initial, d = taux de la catégorie applicable à la DPA
- Pour l'an 1, DPA₁ = $P_0(d/2)$
- Pour l'an n, $DPA_n = d * P_0(1 d/2)(1 d)^{n-2}$

$$DPA_n = d * FNACC_{n-1}$$

- FNACC_n = $P_0(1 d/2)(1 d)^{n-1}$ (fin d'année n)
- FNACC_n = $P_0(1 d/2)(1 d)^{n-2}$ (début d'année n)

REVENU IMPOSABLE

Formule:

RI = Revenu brut - dépenses déductibles - amortissement fiscal (DPA)

= RB - CE - DPA

 $IMPÔT = RI \times T$

TRÈS IMPORTANT :

- Amortissement comptable : dépense <u>d'exploitation non</u> <u>déboursée et non déductible pour des fins d'impôts</u>.
- Amortissement fiscal (DPA): c'est une déduction uniquement pour des fins d'impôt. Ce n'est <u>ni une</u> dépense d'exploitation ni un débours.

Taux fiscal effectif (T_e)

 Taux d'impôt effectif (T_e), utilisé pour les évaluations de projets.

$$T_e = \frac{\text{Total des impôts payés}}{\text{Revenu imposable}} = \frac{\text{Impôt}}{\text{RI}}$$

 Une partie de chaque dollar supplémentaire du revenu imposable est prélevée selon un taux marginal d'impôt.

Évaluation des FMAPI: TRAM après impôt

Évaluation avant impôt: Flux monétaires avant impôt (FMAVI) et TRAM avant impôt.

Évaluation après impôt: Flux monétaires après impôt (FMAPI) et TRAM après impôt.

Termes et symboles correspondants

Coût initial: P₀

Prix d'achat initial + tous les coûts engagés pour mettre l'immobilisation en service

Fraction non amortie du coût en capital: FNACC

FNACC_n = P_0 - somme de tous les amortissements cumulés jusqu'à la fin de l'année n

 $FNACC_n = P_0(1-d/2)(1-d)^{(n-1)}$

Durée d'utilité : n

Période au cours de laquelle l'immobilisation sera utilisée pour produire des revenus

Valeur de récupération: R

Valeur d'échange ou valeur de marché estimative à la fin de la durée d'utilité de l'immobilisation

- Amortissement (ou déduction pour amortissement DPA_n): D_n
- Taux d'amortissement annuel: d

DÉPENSES D'EXPLOITATION vs DÉPENSES DE CAPITAL

Pour les déductions, on doit faire une distinction entre dépenses d'exploitation et dépenses de capital.

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Dépenses qui procurent un avantage immédiat à l'entreprise

- Entretien ;
- Opération ;
- Réparation d'une partie mineure du bien, etc.
- Déductibles dans l'année où elles sont engagées.

DÉPENSES DE CAPITAL

- Dépenses qui procurent un avantage durable à l'entreprise
- Amorties sur plusieurs années (pour actifs amortissables).

CARACTÉRISTIQUES DES DÉPENSES DÉDUCTIBLES D'IMPÔT

3 caractéristiques

- Engagées en vue de gagner un revenu assujetti à l'impôt;
- Montant raisonnable par rapport au chiffre d'affaires;
- Doivent être d'exploitation (durant l'exercice).

CALCUL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION APRÈS IMPÔT

$$CE_{ap} = CE_{av} (1 - T)$$

<u>où:</u>

CE_{ap} = Charges d'exploitation après impôt

CE_{av} = Charges d'exploitation avant impôt

T = Taux d' impôt

CALCUL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION APRÈS IMPÔT (suite)

EXEMPLE:

Pour une entreprise assujettie à un taux T de 40%, les dépenses d'exploitation déductibles de 1000 \$ permettent de réaliser des économies d'impôt de 400 \$; les coûts nets de ces dépenses sont donc de 600 \$, soit:

$$DE_{ap} = 1000 \ x (1 - 40\%) = 600 \$$

DÉPENSES EN CAPITAL

➤ Coût en capital :

Coût d'acquisition et frais connexes, net des subventions, des rabais et autres crédits.

➢ Biens amortissables:

Biens acquis pour gagner un revenu et qui ne sont pas déductibles autrement.

➤ Déduction pour amortissement :

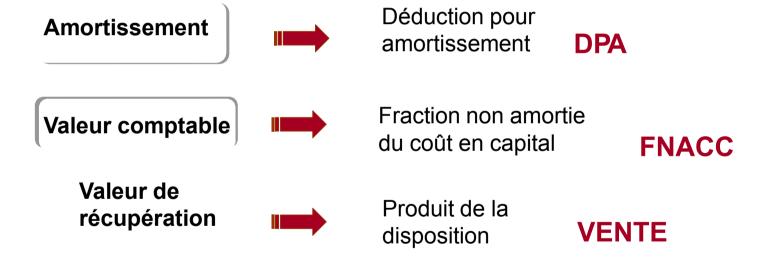
Partie du coût en capital de certains biens amortissables que les lois autorisent comme dépenses déductibles des revenus.

▶ Débours d'investissement :

- Considérés dépenses en capital
- Répartis sur plusieurs années
- Sous forme d'amortissement fiscal
- Déductible d'impôt

DÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT FISCAL (DPA)

Terminologie



DÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT (suite)

La DPA est calculée sur les immobilisations (biens) amortissables

- · Biens amortissables: bâtiments, équipements, etc
- Biens non amortissables: terrain, fonds de roulement, actions, obligations

DÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT FISCAL (suite)

- Les biens amortissables sont regroupés en catégories en fonction de leur nature. Les taux d'amortissement maximums sont fixés pour chacune de ces catégories par les législateurs;
- L'amortissement fiscal ne se calcule qu'à la fin de l'année financière et ne porte que sur les actifs encore détenus;
- Amortissement dégressif à taux constant :
 - Se calcule sur la fraction non amortie du coût en capital (FNACC)
 - Ne tient pas compte des valeurs résiduelles (de revente);
 - S'applique aux biens à durée de vie limitée: bâtiments, additions aux immeubles, mobiliers, matériel roulant, etc.
- Amortissement linéaire :

S'applique aux biens intangibles à durée de vie limitée exemples: améliorations locatives, brevets etc.

- > Deux règles :
 - La règle du prêt à être mis en service (ou règle du prêt-à-servir);
 - La règle de la demi année (règle demi-taux ou règle des 50%).
- La DPA doit être considéré comme temporaire jusqu'à ce que le produit réel de la disposition soit connu.

CALCUL DE LA DÉDUCTION DPA (SUITE)

RÈGLE DE DEMI-ANNÉE:

Au cours de l'année d'acquisition, seulement 50 % de la dépense pour amortissement est déductible. Ne s'applique que sur les acquisitions nettes de l'année (acquisitions moins les dispositions). Certaines catégories sont exclues de cette règle.

RÈGLE SUR LES BIENS PRÊTS À ÊTRE MIS EN SERVICE:

Le calcul de la **DPA commencera quand le bien amortissable** devient prêt à être mis en service. Ainsi, un immeuble est considéré être prêt à mettre en service lorsque la totalité ou une partie substantielle de l'immeuble est utilisée aux fins prévues ou que la construction ou les rénovations de l'immeuble sont terminées. Selon cette règle, un bien est réputé mis en service au cours de la 2^e année de son acquisition.

CATÉGORIES DE BIENS AMORTISSABLES

	Taux		Taux
Caté-	d'amortis-	Caté-	d'amortis-
gorie	sement	gorie	sement
1	4 %	29	voir lien
3	5 %	43	30 %
6	10 %	45	45 %
8	20%	46	30 %
10	30%	50	55 %)
10.1	30%	52	100 %
12	100 %		

Voir le lien suivant:

http://www.cra-arc.gc.ca/tx/bsnss/tpcs/slprtnr/rprtng/cptl/dprcbl-fra.html#Cat50

Vente d'actifs sujets à amortissement

<u>ÉLÉMENTS A CONSIDERER</u> (FISCAL)

- ◆ Produit de vente (valeur marchande) R;
- ◆ FNACC_n de la catégorie du bien vendu ;
- ♦ FNACC_n Min (R, P₀)
- ♦ Si R>P₀ alors gain en capital (GC)=R-P₀ ←

et Impôt sur GC= GCx 50% x T

FNACC_n = Fraction Non Amortie du Coût en Capital à la fin de l'année n

 $= P_0 \times (1-d/2) \times (1-d)^{n-1}$

d étant le taux d'amortissement fiscal (en %)

2 cas:

- ◆ Disposition (vente) d'une partie seulement des biens de la catégorie concernée (non fermeture);
- ◆ Disposition de tous les biens de la catégorie (fermeture).

Impact fiscal: 2 cas

- ♦ si vente de tous les biens de la catégorie → impact fiscal
- ♦ si produit vente > coût initial ⇒ (GC) ⇒ impact fiscal

I. VALEUR ACTUELLE DES ÉCONOMIES D'IMPÔT DUES À LA DPA: VA(ÉI) Amortissement dégressif à taux constant de 1 à +∞ Quand la VAN est calculée à l'aide du modèle à étapes.

$$VA(\acute{E}I) = VA(P_0) \left[\frac{T \times d}{k+d} \right] \left[\frac{1+0,5 \ k}{1+k} \right]$$
 Si cette formule est utilisée, alors FNACC_{+∞}=0

- II. Valeur actuelle de la perte d'économie d'impôt due à la Valeur de revente R (pour l'évaluation économique)
- 1) CAS DE FERMETURE DE CATÉGORIE OU DE CLASSE

$$[FNACC_{n} - \min(R, P_{0})] \times T \times (P/F, k, n) - FNACC_{n} \times \left(\frac{T \times d}{k + d}\right) \times (P/F, k, n)$$

2) CAS DE NON FERMETURE DE CATÉGORIE OU DE CLASSE

$$-\min(R, P_0) \times \left(\frac{T \times d}{k+d}\right) (P/F, k, n)$$

VAN _F (fermeture) – VAN _{NF} (sans fermeture) = (1) – (2)d= taux de DPA; T= taux d'impôt; k= TRAM; P₀=coût d'investissement; R= valeur de revente, VA(ÉI)= VA des économies d'impôt sur DPA

(NAN sons impôts:)

VAN apres impôts sans valeur de revente amontissem fisicaix $VAN(E) = -P + \frac{E}{E} (RB_{t} - CE_{t}) \times (P|F, E_{t}) \times (1-t) + \frac{E}{E} BPA (P|F, E_{t}) \times Taux d'impôt}$

bieno amortissables

Amortissem fiscaux over valeur de revente $VAN(R) = -P + \frac{P}{2}$, $(RB_t - CB_t)_x(P|F, E_1t)_x(1-T)$

Formules de l'ajustement quand la DPA est calculée pour les n années du projet (quand la VAN est calculée à l'aide d'un tableau)

1) CAS DE FERMETURE DE CATÉGORIE OU DE CLASSE

$$[FNACC_n - \min(R, P_0)] \times T \times (P/F, k, n)$$

2) CAS DE NON FERMETURE DE CATÉGORIE OU DE CLASSE

$$\left[FNACC_{n}-\min(R,P_{0})\right]\times\left(\frac{T\times d}{k+d}\right)(P/F,k,n)$$

d= taux de DPA; T= taux d'impôt; k= TRAM; P₀=coût d'investissement; R= valeur de revente, VA(ÉI)= VA des économies d'impôt sur DPA

MODÈLE DE CALCUL DE LA VAN APRÈS IMPÔT

Années 1 2 ... n

Revenu brut (RB)

Moins: Charges d'exploitation déductibles (CE_t)

Moins: DPA

Bénéfice imposable

Moins: impôt exigible

Bénéfice net après impôt (fiscal)

Plus: DPA

Flux monétaires nets <u>d'exploitation</u> après impôt

Moins: Investissement actualisé à 0 (P)

Plus: Valeur de récupération à l'année n (R)

+/- Effet fiscal de la disposition d'actifs (àjustement) à l'année n

Moins: Impôt sur gain en capital à l'année n

Flux monétaires nets après impôt (FMNAPI)

Facteur d'actualisation (P/F;TRAM;t)

Flux monétaires nets après impôt (FMNAPI) actualisés

MODÈLE POUR CALCULER LA VAN APRÈS IMPÔT 1 Valeur actualisée de tous les investissements du projet: P feui le du finali -

- Flux monétaires d'exploitation nets FMN_t= (RB_t CE_t) actualisés à 0 après impôts

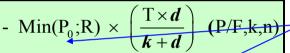
$$\sum_{t=1}^{n} FMN_{t}(P/F;k;t)(1-T)$$

Économies d'impôt dues à l'amortissement dégressif à taux constant de 1 à +∞

$$P \times \left(\frac{T \times d}{k+d}\right) \left(\frac{1+0,5 \ k}{1+k}\right)$$

P représente la valeur actualisée de chaque actif amortissable considéré

- 4. Effet fiscal de la valeur de revente (R) : ajustement
 - > SI HYPOTHÈSE DE NON FERMETURE DE LA CATÉGORIE (perte d'économie due à R



P₀ représente la valeur initiale de chaque actif amortissable considéré

> SI HYPOTHÈSE DE FERMÉTURE DE LA CATÉGORIE

$$[FNACC_n - \min(P_0, R)] \times T \times (P/F, k, n) - FNACC_n \times \left(\frac{T \times d}{k + d}\right) (P/F, k, n)$$

- 5. Recettes en fin de projet
 - 5.1 Valeur de récupération totale : R x (P/F,k,n)
 - 5.2 Si (R>P₀), alors impôt à payer sur le gain en capital : (R-P₀) x 50% xT x (P/F,k,n)
- Valeur actuelle nette (VAN) après impôt: Différence entre le total des (+) et le total des (-)

Où:

$$FNACC_n = P_0(1-d/2)(1-d)^{(n-1)}$$

k=TRAM, d= taux de DPA, T= taux d'impôt, R= valeur de récupération P₀= débours d'investissement initial ; P= débours d'investissement actualisé RB_t=revenu brut de l'année t ; CE_t= débours d'exploitation de l'année t.

+/-

Exemple



66 000

Calcul de la VAN après impôts - Exemple

autres

Investissement initial: Équipement	S			150 000	
Subvention sur investissement :				30 000	
Fonds de roulement :				10 000	
Valeur résiduelle				40 000	
Recettes et charges annuelles autre	es que l'amo	ortissement			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Recettes additionnelles	220 000	240 000	255 000	270 000	285 000
Économies de coûts	20 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Coûts annuels d'exploitattion addition	onnels (débe	oursés)			
Main d'oeuvre directe	90 000	105 000	120 000	135 000	150 000
Entretien	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000

52 000

59 000

Taux d'imposition	40%
TRAM	12%
Taux de DPA (sur le solde non amorti)	30%

45 000

Durée du projet 5 ans

Pour des fins comptables, amortissement linéaire sur la durée du projet Hypothèse de non fermeture de catégorie

73 000

Calcul de la VAN après impôts - Exemple Année 4 Année 5 Année 0 Année 1 Année 2 Année 3 Rec nettes avant impôt et DPA 89 000 75 000 68 000 61 000 54 000 DPA 18 000 30 600 21 420 14 994 10 496 46 580 Bénéfice imposable 71 000 44 400 46 006 43 504 40% 28 400^{*} 17 760^r 18 632^{*} 18 402['] 17 402 Impôt (40%) 42 600 26 640 27 948 27 604 26 103 Bénéfice net après impôts **DPA** 18 000 30 600 21 420 14 994 10 496 Flux monétaire d'exploitation après impôt 60 600 57 240 49 368 42 598 36 598 Investissement initial et VR 40 000 -150 000 **Equipements Subventions** 30 000 Fonds de roulement -10 000 10 000 Pertes d'économies (ou Économies) d'impôt dues à la VR (Effet fiscal) **Equipements FNACC VR** 40 000 0.12 24 490 -4 431 Ajust. Non ferm. 0.42 Flux monétaires Nets -130 000 60 600 57 240 49 368 42 598 82 167 1.0000 0.8929 0.6355 Fact.act. 12% 0.7972 0.7118 0.5674

54 107

78 573 \$

45 631

-130 000

Flux actualisés (12%)

VAN (12%) après impôts =

25

46 624

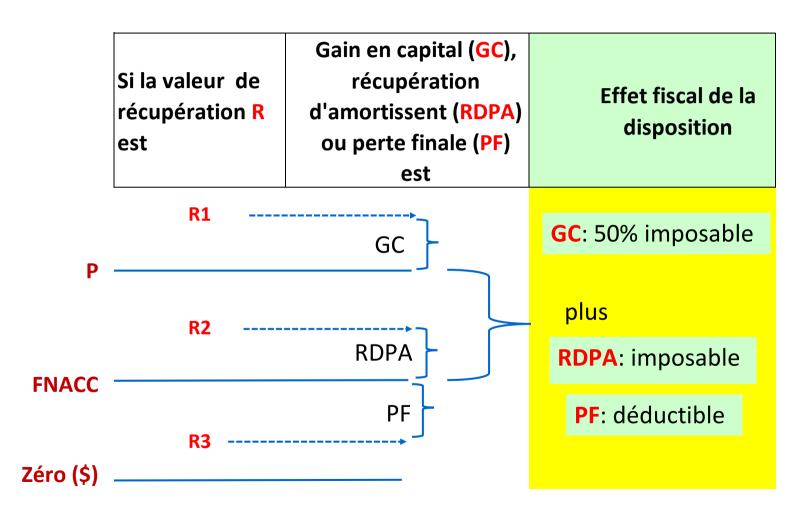
27 072

35 139

Modèle de calcul de la valeur actuelle nette après impôt: (VAN) -130 000 \$ Investissement actualisé: Flux monétaires nets (FMN) FMN en cours de proiet FMN d'exploitation après impôt actualisées 89 000 0.8929 79 464 75 000 0.7972 59 790 3 68 000 0.7118 48 401 4 61 000 0.6355 **Total** 38 767 5 54 000 0.5674 30 641 257 063 \$ 60% 154 238 \$ (P/F, 12%, t)Économies d'impôts dues à DPA (1-40%)Économie: 120 000 \$ 40% x 30% 32 449 \$ 1 + 12%/2 12% + 30% 1+ 12% 0.9464 0.2857 - Perte d'économie d'impôt due à la valeur de revente: -40 000 \$ 40% x 30% (P/F;12%,5) -6 485 \$ 25 964 \$ 12% + 30% 0.2857 0.5674 Recettes en fin de projet Valeur de récupération actualisée 40 000 \$ Équip (P/F;12%,5) 0.5674 FDR 10 000 \$ = 50 000 \$ 28 371 \$ 208 573 \$ Total des recettes Valeur Actuelle Nette après impôts (VAN) 78 573 208 573 \$ 130 000 \$

26

Ventes d'actifs sujets à amortissement figure 16.1 p. 486



Exemple 15.3

Les labortoires Niquet-Cartier ont acheté une machine classée dans la catégorie 8 (20 %) pour 100 000 \$ au début de 2006.

Déterminez le tableau d'amortissement pour les 3 premières années ainsi que la fraction non amortie du capital à la fin de chaque année (FNACC).

Catégorie 8 – 20 %	DPA	FNACC
1 ^{er} janvier 2006		- \$
Acquisitions diminuées des cessions en 2006		
Coût de l'acquisition de machines		100 000 \$
Cessions en 2006		- \$
DPA 2006 : 100 000 × 50 % × 20 %	10 000	\$ (10 000) \$
31-déc-06		90 000 \$
Acquisitions diminuées des cessions en 2007		- \$
		90 000 \$
DPA 2007 : 90 000 × 20 %	18 000	\$ (18 000) \$
31-déc-07		72 000 \$
Acquisitions diminuées des cessions en 2008		- \$
		72 000 \$
DPA 2008 : 72 000 \$ × 20 %	14 400	\$ (14 400) \$
31-déc-08		57 600 \$

Exemple 15.4 (suite)

En 2009, les labortoires Niquet-Cartier ont acheté une deuxième machine classée dans la catégorie 8 pour 150 000 \$. En 2010, l'entreprise a vendu la première machine au prix de 60 000 \$. La deuxième machine est vendue en 2011 au prix de 100 000 \$. Il ne reste plus d'immobilisations dans la catégorie 8. DPA_t et FNACC_t ?

Catégorie 8 – 20 %	DPA	FNACC
31-déc-08		57 600 \$
Acquisitions diminuées des cessions en 2009		
Coût de l'acquisition de machines		150 000 \$
Cessions en 2006		- \$
		207 600 \$
DPA 2009 : 57 600 × 20 % =11 520 + (150 000*20%*50%) =15 000	26 520 \$	(26 520) \$
31-déc-09		181 080 \$
Acquisitions diminuées des cessions en 2010:		
Mach #1: min(P=100000; produit vente=60000)		(60 000) \$
		121 080 \$
DPA 2010 : 121 080 × 20 %	24 216 \$	(24 216) \$
31-déc-10		96 864 \$
Acquisitions diminuées des cessions en 2011		- \$
		96 864 \$
Mach #2: min (P=150 000; produit vente=100 000)		(100 000)\$
		(3 136) \$
DPA récupérée	(3 136) \$	3 136 \$
31-déc-11	,	- \$

CAS POSSIBLES DE DISPOSITION D'ACTIFS SUJETS À AMORTISSEMENT **FERMETURE** NON FERMETURE Disposition d'un partie seulement Aucun autre actif dans la des biens de la catégorie catégorie à la fin de l'année n Produit de vente > Produit de vente < solde non Produit de vente < solde solde non amorti non amorti de la amorti de la catégorie de la catégorie (FNACC_n) catégorie (FNACC_n) (FNACC_n) Récupération Perte finale sur disposition d'amortissement Produit de vente < Produit de vente > solde non amorti **Récupération d'amort =** du bien (FNACC_n) solde non amorti du $(FNACC_n - (min (P_0,R)) \times T$ (FNACC_n-R) x T bien (FNACC_n) Produit de vente > Les déductions pour coût d'acquisition Les déductions pour amortissement amortissement des des biens restants de la catégorie biens restants de la Gain en capital (GC): seront réduites dans les années catégorie seront plus 50% imposable élevées dans les ultérieures années ultérieures $FNACC_n = P_0 \times (1 - d/2) \times (1 - d)^{n-1}$ 30

DISPPOSITION D'ACTIFS SUJETS À AMORTISSEMENT (suite)

Exemple

2 machines @ 15 000 \$/chacune d = 30 %, T = 40%

Coût en capital 30 000\$
moins DPA cumulée -<u>17 505</u>
(FNACC) au 31/12 12 495 \$

Au début de la 4^{ième} année l'entreprise vend les 2 machines. Considérons 5 cas selon le prix de vente (R) obtenu:

1. HYPOTHÈSE DE FERMETURE DE LA CATÉGORIE:

```
. <u>Cas 1</u>: R = 35 000 $ > 30 000 $
```

- ♦ Montant (35 000\$) > FNACC₃ de la catégorie (12 495 \$)
- ♦ Montant (35 000\$) > au coût d'acquisition P₀ (30 000 \$)

```
Donc: gain en capital.(GC)
```

Récupération d'amortissement

(AJUSTEMENT SUR DISPOSITION)

```
[12 495 $ - min (P_0:30 000, R: 35 000) ] x T
= 17 505 $ x 40% = 7 002$
```

♦ Gain en capital: 35 000 - 30 000 = 5 000 \$

Impôt sur gain en capital = 5 000 \$ x 50% x 40%=1 000 \$

1. HYPOTHÈSE DE FERMETURE DE LA CATÉGORIE:

Cas 2: Prix (R) = 15 000 \$ > 12 495 mais < 30 000 \$ (P_0)

AJUSTEMENT SUR DISPOSITION

Récupération de la DPA = $(12 495\$ - 15 000\$) \times 40\%$.

= -2 505\$ x 40% (revenu imposable)

= -1 002 \$

(Récupération de tout ce qui a été réclamé)

1. HYPOTHÈSE DE FERMETURE DE LA CATÉGORIE:

Cas 3: Prix (R) =
$$5000$$
\$ < 12495 (FNACC₃ de la catégorie)

(AJUSTEMENT SUR DISPOSITION)

<u>Perte finale</u> = 12 495 - 5000 = 7 495 \$ x 40% (retour)

= 2 998 \$

Perte déductible du revenu imposable de l'année où on a vendu les biens (retour).

2. HYPOTHÈSE DE NON FERMETURE DE LA CATÉGORIE

Au début de la 4^{ème} suivant l'achat, l'entreprise ne vend qu'une seule des deux machines.

2. <u>HYPOTHÈSE DE NON FERMETURE DE LA CATÉGORIE</u>

Cas 4: Prix (R) = 7 000 \$) < FNACC₃ de la cat. (12 495\$) mais > FNACC₃ du bien (12 495/2 = 6 247.5 \$).

La récupération de l'amortissement fiscal pris de trop doit se répartir sur plusieurs années subséquentes.

$$(6\ 247.5\$ - 7\ 000\$ = -752.5\$)$$

À la fin du projet, pour des fins d'évaluation économique seulement, on doit calculer l'ajustement suivant:

Effet fiscal de la disposition =
$$-752.5 \times \left[\frac{T \times d}{k+d} \right]$$

2. HYPOTHÈSE DE NON FERMETURE DE LA CATÉGORIE

$$FNACC_3 - R = 6247.5 - 3000 = 3247.5$$
 (perte)

La réclamation de cette perte se fera au cours des années subséquentes.

Effet fiscal de la disposition =
$$3 \ 247.5 \times \left[\frac{T \times d}{k+d} \right]$$

LES GAINS (PERTES) EN CAPITAL

Il s'agit des profits (ou pertes) réalisés sur la vente d'un investissement fait dans un projet. L'analyste doit identifier ce type de gain séparément, car seulement 50% de ce gain en capital est imposable.

Le calcul du gain (perte) en capital requiert la connaissance des trois valeurs suivantes:

- le produit de disposition (vente);
- le prix de base réajusté ;
- les dépenses occasionnées par la vente d'un bien en immobilisation.

Le gain correspond au produit de vente moins le prix de base réajusté et les dépenses

LES GAINS (PERTES) EN CAPITAL

MODÈLE D'ÉVALUATION

Prix de vente (réel ou présumé) des biens Coûts d'acquisition des biens

Débours et dépenses relatives aux biens

Gain (ou perte) en capital:

1 - 2 - 3

Gain imposable (ou perte déductible): 50% de 4

Impôt à payer (ou déduction à réclamer): T x 5

Exemple:

Vente de 10 000 actions au prix de 150 000 \$ achetées il y a 5 ans au prix de 87 000 \$.

Commission à un courtier: 3 000 \$

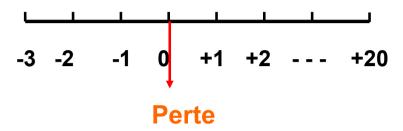
Taux d'impôt: 40 %

Calculez le gain en capital et l'impôt sur le revenu à payer.

Solution:

Prix de vente des actions		150 000 \$
Coûts d'acquisition	87 000	
Commission au courtier	3 000	
Gain en capital: 150 000 - (87	000 + 3000)	60 000 \$
Gain imposable: 50% x 60 000		30 000
Impôt à payer: 40 % x 30 00	00	12 000 \$

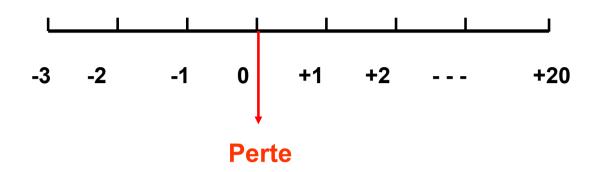
TRAITEMENT DES PERTES COMMERCIALES OU PERTES AUTRES QU'EN CAPITAL



Il faut suivre l'ordre chronologique suivant dans ce report de pertes:

- Déduire la perte commerciale contre toute autre source de revenu commercial de l'année où la perte a été réalisée.
- Ensuite, déduire la perte non absorbée contre le revenu commercial des trois années précédentes.
- Enfin, déduire la perte non absorbée contre le revenu commercial des 20 années suivantes.

REPORT DE PERTES FISCALES



PÉRIODE DE REPORT			
Catégorie de perte	Années antérieures	Années postérieures	
Pertes en capital nettes	3 ans	indéfiniment	
Pertes autres que pertes en capital	3 ans	20 ans	

LE CAÉ APRÈS IMPÔT

PROCÉDURE

1. Débours d'investissement après impôt en annuité :

$$P \times \left[1 - \left(\frac{T \times d}{k + d}\right) \times \left(\frac{1 + k/2}{1 + k}\right)\right] \times (A / P, k, n)$$

2. Débours d'exploitation après impôt en annuité;

$$\begin{bmatrix} n \\ \sum_{t=1}^{n} CE_{t} \times (P/F, k, t) \times (1-T) \end{bmatrix} \times (A/P, k, n)$$

3. Valeu<u>r de revente après impôt (si R<P₀) en annuité:</u>

$$R \times \left[1 - \frac{T \times d}{k+d}\right] \times (A/F, k, n)$$

4. CAÉ après impôt = 1 + 2 - 3

CE= charges d'exploitation déductibles, k= TRAM après impôt, d= taux de DPA R= valeur de récupération, P= débours d'investissement actualisé

TRAVAIL À FAIRE

- Faire les problèmes sur l'évaluation après impôts (Moodle)
- Chapitres 15 et 16: Él

Problèmes # 15.15, 15.16, 15.17,

16.9,16.14,16.15,16.16,16.18,16.27, 6.35, 16.36.

Lire chapitres 17 et 18: Él